• Analyse de la loi interdisant la fracturation hydraulique

Naïfs que nous sommes ! Comment avons-nous pu espérer une loi interdisant l'exploration et l'exploitation des gaz et huiles de schiste ?

Car le projet de loi voté dernièrement à l'Assemblée Nationale n'a pas pour objet d'interdire l'exploration et l'exploitation des gaz et huiles de schiste, mais d'interdire la technique de fracturation hydraulique. Serait bien bête le pays qui abandonnerait tout gisement d'hydrocarbures dans un contexte de réchauffement climatique, de raréfaction des ressources énergétiques fossiles, y compris nucléaires, et de ne pas se lancer dans l'aventure, ou la révolution, qu'est le virage énergétique dont les générations futures auront besoin d'ici peu.. si ce n'est nous mêmes.

Cette nouvelle version est un repli au profit du lobby des industriels pétroliers et gaziers. En confiant la décision au seul ministère de l'industrie, qui, à la lecture du rapport intermédiaire, a démontré sa faveur à l'exploration des hydrocarbures non conventionnels, c'est confirmé que l'environnement n'a décidément pas sa place dans les grandes orientations nationales énergétiques.

Donc, le choix a été fait à l'Assemblée Nationale de ne pas fermer la porte aux hydrocarbures non conventionnels, mais exit la fracturation hydraulique. Mais qu'est-ce que la fracturation hydraulique ? Comment une loi peut interdire une pratique sans en donner une définition ?
Pour nous aider à voir plus clair dans cette loi, vous pouvez lire cet article sur une «Brève analyse de la loi interdisant la fracturation hydraulique» sur http://gazschiste.wordpress.com/2011/05/11/loi-interdisant-la-fracturation-hydraulique/

Pour Picardie Nature, l'exploration et l'exploitation des gaz et huiles de schiste restent une hérésie dans un contexte de réchauffement climatique, une menace pour la préservation de l'environnement et une escroquerie pour les générations futures, et cela quelle que soit la technique...

